

Strasbourg, 12 septembre 2005

T-DO (2005) 24

Convention contre le dopage (T-DO)

Projet de respect des engagements

Rapport sur la visite consultative en Roumanie du Groupe de suivi sur la mise en œuvre de la Convention contre le dopage

Bucharest, 11 – 13 juillet 2005

A la demande des autorités roumaines, le Groupe de suivi s'est rendu en Roumanie pour donner des conseils sur la création d'une nouvelle agence nationale antidopage indépendante. L'équipe consultative comprenait le Professeur R. Klaus Müller, Président du Groupe de suivi de la Convention (T-DO), M. Anders Solheim, Directeur de l'agence antidopage en Norvège, et M. George Walker, Chef du Service du sport au Conseil de l'Europe. Lors de cette visite, bien organisée, l'équipe a pu rencontrer l'ensemble des principaux partenaires concernés. Le programme de cette visite figure en annexe au présent rapport. L'équipe remercie tout particulièrement le Dr Graziela Vâjială, Directrice du laboratoire de contrôle du dopage et le Professeur Ioan Dragan, Directeur de l'Institut de médecine du sport, pour le rôle qu'ils ont joué dans la préparation et le déroulement de la visite, ainsi que M. Alexandru Paraschivescu, délégué roumain auprès du CDDS, pour l'organisation pratique de cette visite. L'équipe exprime également sa reconnaissance pour la chaleureuse hospitalité qui lui a été réservée, en particulier par le Président de l'Agence nationale des sports, M. Florian Gheorghe.

.....

La visite a porté sur les articles suivants de la Convention contre le dopage:

3: Coordination nationale; 5: Laboratoires; 7: Coopération avec les organisations sportives.

Le programme national de lutte contre le dopage étant actuellement en phase de réorganisation, il est difficile de donner des conseils concrets sur ce qu'il convient de changer ou ce qui fonctionne réellement dans le programme actuel. Les autorités roumaines nous ont présenté un nouveau modèle et nos commentaires portent donc sur ce qu'elles devraient prendre en compte au stade de la mise en place. Il importe cependant que soient conservés les volets efficaces de leur programme actuel.

Il convient d'obéir aux principes suivants:

- La création de la nouvelle Agence nationale antidopage de Roumanie (ANAR) placée directement sous l'autorité de la Chancellerie du Premier Ministre assure la séparation

nécessaire entre l'agence de lutte contre le dopage et les organisations responsables du sport d'élite, à savoir le Comité olympique et sportif roumain, les fédérations sportives et l'Agence nationale des sports. Par indépendance, on entend l'indépendance politique et financière par rapport à d'autres organismes publics ou organismes sportifs individuels. L'Agence reprendra et développera les travaux menés jusqu'ici par la Commission nationale de lutte contre le dopage.

- L'indépendance accordée à l'ANAR est un énorme progrès pour la Roumanie, qu'il faut encourager par tous les moyens. Il convient de s'appuyer sur les premières réactions du mouvement sportif roumain à la création de l'ANAR qui sont très positives, et notamment celles du Comité olympique et sportif roumain et de plusieurs grandes fédérations sportives.
- L'engagement politique tel qu'exprimé par M. Frâncu (Directeur de la Chancellerie du Premier Ministre) suppose aussi le soutien de l'Agence nationale des sports et du Comité olympique et sportif roumain. Il est d'une importance capitale pour la mise en place du programme national de lutte contre le dopage.
- La nouvelle structure semble être une bonne base pour mener un programme national efficace et effectif de lutte contre le dopage.
- Il est nécessaire de financer de manière adéquate le développement et la qualité du programme antidopage et de veiller à ce que les sports d'élite restent crédibles au niveau national et international sans avoir recours au dopage.
- Selon l'Agence nationale des sports, l'objectif du financement de la nouvelle agence par le gouvernement doit être d'un million d'euros par an. Cette somme semble suffisante aujourd'hui pour assurer les activités minimum d'un programme global et devrait être atteinte dans les plus brefs délais. Pendant notre visite, il a été annoncé que la nouvelle agence recevrait 209.000€ (752,5 nouveaux Lei) comme somme de départ pour le restant de 2005. Cette somme est un bon début mais sera proportionnellement insuffisante pour les activités d'une année entière. La situation future reste floue car la part du financement du gouvernement central pour 2005 dépasse à peine 60% (477,5 nouveaux Lei), le restant étant prévu au budget dans les "recettes propres" (c'est-à-dire la facturation des services de contrôle du dopage). Nous recommandons que le budget de base de l'ANAR soit subventionné en totalité par le gouvernement central.

Il faudra surveiller certains autres aspects critiques afin de garantir la réussite future:

- Faire en sorte que le laboratoire de contrôle du dopage, tout en faisant partie de l'"organigramme" de l'ANAR, fonctionne au quotidien de manière indépendante de l'Agence et qu'il soit à même de mettre au point ses procédures en toute indépendance et sans ingérence aucune. Cela suppose la pratique de l'analyse du dopage et le respect de toutes les autres dispositions des normes internationales pour les laboratoires.
- Assurer un personnel adéquat (effectifs et qualifications) pour l'ANAR. Nous avons été heureux d'apprendre qu'après un concours, le Dr Vâjilă a été nommé Président de la nouvelle Agence. Les effectifs doivent être établis à un niveau réaliste et adéquat: le chiffre que nous avons entendu proposer, à savoir 36 employés, semble trop élevé.
- Clarifier les rôles et responsabilités de l'ANAR, concernant notamment:

- Le programme de contrôles (nombres, sports, programmation de la distribution des contrôles).
- La gestion des résultats (bilan des enquêtes, poursuites, auditions et appels).
- Information et éducation (mesures de prévention). Dans ce contexte, il reste beaucoup à faire en Roumanie pour aider à faire évoluer les mentalités des athlètes, des entraîneurs et des dirigeants sportifs en ce qui concerne les questions de dopage.
- La commande et/ou le soutien d'études sur l'antidopage, au laboratoire et dans d'autres cadres.
- Les activités internationales, en tenant compte de la nécessité d'une coopération et harmonisation efficaces au niveau international sur les questions relevant de la lutte contre le dopage.

S'agissant du programme de contrôles, l'ANAR (en partie d'après les informations fournies par les fédérations sportives et/ou par le Comité olympique roumain pour les contrôles pré-jeux Olympiques) devrait avoir la responsabilité de décider:

- Combien de contrôles sont attribués à chaque sport individuel et discipline sportive ?
- Qui contrôler ?
- Quand contrôler ?
- Quelles substances/méthodes analyser ?

L'ANAR devrait en outre pouvoir:

- veiller à ce qu'au minimum 2000/2500 contrôles soient effectués par an de sa propre initiative et sous sa direction. Des contrôles devraient aussi être effectués au niveau des juniors;
- veiller à ce que tous les contrôles hors compétition soient effectués sans préavis;
- prévoir des procédures en cas de non présentation des personnes convoquées et d'autres refus de s'exécuter.

En outre:

- Les organes de sanction et d'appel doivent s'appliquer à tous les sports et, même s'ils sont placés sous l'autorité de l'ANAR, ils doivent être organisés de manière autonomes (structures et personnes) à l'égard de l'ANAR et des uns des autres. Le mouvement sportif roumain doit avoir un rôle clair dans la nomination d'un nombre suffisant de membres de ces organes pour que leurs décisions ne soient pas fragilisées de l'intérieur. (Le "modèle AMA": 50% sportifs et 50% pouvoirs publics est éventuellement à suivre.) La première réaction du Comité olympique et sportif roumain et de plusieurs fédérations sportives, qui est favorable au rôle d'organe de sanction de l'ANAR, est encourageante pour l'avenir.
- Il doit y avoir un nombre suffisant de responsables du contrôle antidopage formés et agréés dans les différentes régions du pays.
- Il faut encourager les échanges internationaux d'expériences entre DCO sous l'égide de l'ANAR.
- L'ANAR doit être encouragée à étudier les contrôles sanguins et le laboratoire à étudier les méthodes analytiques.
- Le laboratoire est maintenant bien équipé et son personnel disposera bientôt d'un espace supplémentaire dans le nouveau bâtiment prévu pour l'ANAR. L'agence

devrait encourager le laboratoire à demander l'accréditation de l'AMA (la certification ISO 17025 est déjà obtenue). Il convient de souligner que le laboratoire dispose déjà d'un personnel suffisant pour analyser plus que les 2500 échantillons que l'ANAR doit collecter.

- Il faut mettre au point un programme d'assurance qualité pour les activités de contrôle du dopage de l'ANAR en général afin d'obtenir la certification de niveau ISO d'ici à 2008 au plus tard.
- Il faut créer un comité distinct sur les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) au sein de l'ANAR ayant le pouvoir de prendre des décisions sur les demandes individuelles d'autorisations d'usage à des fins thérapeutiques.
- Il faut mettre en place un système pour obtenir et gérer les informations pour localiser les athlètes (on pourrait envisager des liens avec ADAMS).
- L'ANAR doit étudier si les Services de contrôle du dopage (contrôles) doivent continuer d'être achetés à une société privée ou s'ils doivent être intégrés dans les travaux de l'ANAR.
- L'ANAR et ses partenaires ne doivent pas sous-estimer la charge de travail que représente le fonctionnement de deux activités distinctes dans ses locaux (intendance, comptabilité, révision des comptes, assurance, matériel, et la charge de travail liée à l'assurance qualité, etc...).
- Les services de contrôle du dopage effectués au nom des Fédérations nationales ne doivent pas dépasser un tiers du programme annuel de contrôles.
- L'Agence nationale du sport et le gouvernement doivent veiller à ce que toutes les fédérations sportives coopèrent pleinement avec l'ANAR et appuient son autorité et ses décisions.
- L'ANAR doit encourager une culture et des mentalités n'acceptant pas le dopage et présentant les cas de dopage positifs comme le résultat logique d'un bon programme de contrôles excluant donc les tricheurs du sport.
- La collaboration avec toutes les organisations sportives nationales doit être encouragée, tout en veillant à ce que le programme de contrôles soit conçu et géré en toute indépendance (ce qui permettrait de mieux comprendre le rôle et les activités de l'ANAR)
- Il faut encourager l'ANAR à faciliter et développer les tests des athlètes roumains à l'étranger (contrôles hors compétition) en ratifiant rapidement le Protocole additionnel à la Convention contre le dopage.

Annexe

Calendrier et programme**11 juillet 2005***Après-midi*

- Arrivée
- Réunion avec M. Aleodor-Marian Francu, Directeur de la chancellerie du Premier Ministre.
- Réunion avec la direction de la Commission nationale de lutte contre le dopage

12 juillet 2005*Matin*

- Réunion avec la direction de la Commission nationale de lutte contre le dopage, dont des responsables des contrôles antidopage
- Visite au Laboratoire de contrôle du dopage

Après-midi

- Réunion avec les représentants des Fédérations roumaines d'athlétisme, de gymnastique, de football, d'haltérophilie, de natation, de rugby, de bodybuilding et d'aviron
- Réunion au Comité olympique et sportif de Roumanie avec M. Ioan Dobrescu, Secrétaire Général; Dr Renee Atanasescu, conseillère du président du ROSC sur les questions de dopage; et Mme Mihaela Mioc, Directrice des relations internationales.

13 juillet 2005*Matin*

- Réunion avec M. Florian Gheorghe, Président de l'Agence nationale du sport
- Conférence de presse